

DÉLIBÉRATION N° DEL-23-068

Pass culture collectif : adoption de tarifs

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.
Séance du 15 décembre 2023

Le 15 décembre de l'an deux mille vingt-trois, à quatorze heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 9 décembre 2023, s'est réuni à la Maison Sarrat – 1, rue de la Charité à Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 7
Absent : 1
Procuration : 1
Date de convocation : 9 décembre 2023

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- M. Henri de Lagoutine
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Absents :

Représentant de l'Etat :

- M. Frédéric Bourdin

Procuration :

- M. Olivier Mantéi, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à M. Francis Grass

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Établissement public du Capitole.
Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Pour la 3^e année consécutive, l'Opéra national du Capitole porte un projet d'éducation artistique et culturelle appelé *Bus Opéra*.

Ce projet a pour objectif de permettre aux enseignants qui le souhaitent de porter au sein de leur établissement des projets éducatifs autour de l'Opéra.

Ce projet s'articule en plusieurs parties : un temps porté par les enseignants en transversalité entre différentes matières (histoire, français, musique...) préparant la représentation d'une petite forme lyrique au sein des établissements scolaires, avec 4 chanteurs et un accordéon, incluant un chant participatif préparé en amont par les élèves.

L'Etablissement public du Capitole a souhaité renforcer ce projet en proposant aux établissements scolaires des interventions d'artistes en amont du spectacle. Ces interventions pourront prendre différentes formes : de la rencontre « personnalisée » par classe, à des temps plus collectifs permettant de découvrir la voix et le métier de chanteur.

Dans le cadre des crédits disponibles sur le Pass culture (partie collective), il est proposé de fixer des tarifs pour les différentes actions liées au *Bus Opéra*, afin de permettre le renforcement de ce projet.

- Interventions d'artistes dans une classe (durée 45 minutes à 1h) : 100 € TTC (deux interventions minimum groupées sur une ½ journée)
- Rencontre et récital d'artistes devant un groupe d'une centaine d'élèves (1h15 à 1h30) : 400 € TTC

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'adopter les tarifs pour des interventions d'artistes en amont des spectacles du Bus Opéra, tels que définis ci-dessus et d'en proposer leur paiement par le moyen du Pass Culture (partie collective)

- Interventions d'artistes dans une classe (durée 45 minutes à 1h) : 100 € TTC (deux interventions minimum groupées sur une ½ journée)
- Rencontre et récital d'artistes devant un groupe d'une centaine d'élèves (1h15 à 1h30) : 400 € TTC

Article 2 :

D'autoriser M. le Président à signer tout acte afférent à cette décision

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

19/12/2023

ID : 031-200099042-20231215-DEL23068-DE

Article 3 :

D'autoriser M. l'Administrateur des finances publiques à encaisser les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'établissement.

Résultat du vote :

POUR : 8

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ABSENT : 1

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le : 19/12/2023

Publié par affichage le : 19/12/2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président de séance,
Francis Grais